



Resngienement pour divorce

Par **meknassi065**, le **04/02/2012** à **18:16**

Bonjour,

je suis marocain je me suis marier avec une tunisienne au maroc en 2007
septembre 2008 je suis rentre en france

3mois apres j'ai eu ma carte de 10ans en janvier 2009

et 8mois de la vie en commun elle m'a fait vivre de la maison

ça fait presque ce que 3ans qu'on separe

et ça fait qlq jours j'ai eu un papier de la tunisie comme quoi il faut être présent pour une audience
avec elle pour le sujet de divorce

ce que je ne comprend pas comment ça fait qu'il me reçoit ce courrier car moi je me suis marié au
maroc pas en tunisie et j'ai jamais mis les pieds là-bas

maintenant ça fait 3ans que je habite toute seule

si on fait le divorce à l'amiable ça donne quoi

je garde ma carte ou elle peut me la faire autrement?

merci bien de votre attention